

Réforme Ce que Sud éducation revendique

Une véritable interdisciplinarité : pour un collège unique et polytechnique

L'enseignement au collège n'aborde que des champs disciplinaires dits « intellectuels » et seules quelques disciplines mettent en œuvre ponctuellement des réalisations techniques. Les élèves qui en sortent, à la suite d'une orientation précoce plus souvent subie que choisie, ne disposent pas des outils nécessaires pour comprendre leur environnement, encore moins pour avoir prise sur ce dernier. Nous revendiquons un enseignement polytechnique intégrant les disciplines techniques et intellectuelles, un enseignement vraiment généraliste pour toutEs permettant de contextualiser les apprentissages théoriques et de leur donner sens. Sa mise en place nécessite un véritable travail interdisciplinaire en vue de projets ambitieux visant des réalisations concrètes.

Dans cette optique, du temps de concertation doit impérativement être dégagé ainsi qu'une réelle confiance accordée aux équipes en leur donnant les moyens dont elles ont besoin.

L'autonomie des équipes et non des chefs d'établissements

Nous considérons que les personnels sont les seuls capables de savoir comment organiser efficacement le travail et le service de chacunE. L'autonomie des établissements doit être celle des équipes et non des chefs qui concentrent aujourd'hui tout le pouvoir de décision. Les projets d'établissements, les choix pédagogiques, la mise en place de dispositifs, d'options, de projets doivent être le fait des équipes pédagogiques.

Une réduction du temps devant élèves

Désormais, au-delà des tâches de préparation et de gestion des cours, se développe un ensemble de contraintes et d'activités « annexes », incontournables et dévoreuses de temps : conseils, réunions, orientation, etc. Plusieurs études le confirment : le temps de travail des enseignantEs augmente.

Nous revendiquons pour les enseignantEs que 3 heures soient soustraites des obligations de service d'enseignement pour être consacrées à la concertation, donc intégrées au service et comprises dans

l'emploi du temps. [Ce temps dégagé doit permettre de libérer des heures de concertation pour les équipes pédagogiques, la co-formation ou l'échange de pratiques et d'élaborer une prise en charge collective des élèves et de leurs difficultés avec l'ensemble des personnels, enseignantEs et non enseignantEs.]

Des effectifs réduits pour toutEs

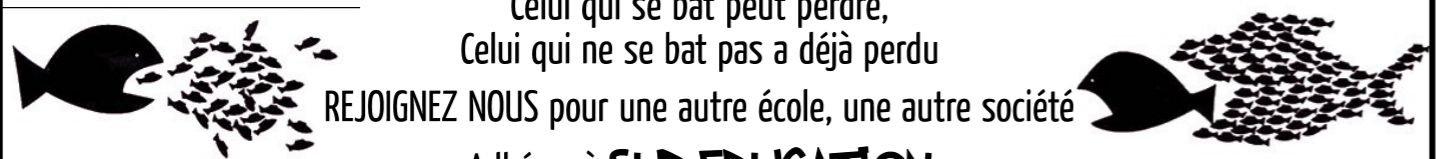
Afin de pouvoir lutter contre le tri social, élaborer des projets, prendre en compte la diversité des élèves et leurs difficultés au sein du groupe-classe, il faut limiter les effectifs par classe.

SUD éducation revendique que soient établis des plafonds nationaux pour le nombre d'élèves par classe de la maternelle à la terminale, plafonds qui auraient valeur de norme indépassable, avec des plafonds abaissés dans l'éducation prioritaire, et des plafonds encore plus bas dans l'enseignement adapté. Les élèves en intégration et inclusion doivent être comptabiliséEs dans les effectifs. Des dédoublements définis nationalement doivent être réintroduits dans les grilles horaires des élèves pour tout le second degré.

Nous revendiquons 20 élèves par classe au maximum en collège ordinaire, 16 en éducation prioritaire, 12 en SEGPA ainsi que des collèges à 400 élèves maximum.

Pour SUD éducation, cette réforme est une réforme politique qui vise avant tout à mettre en place une gestion autonome des établissements. Or, sans moyens alloués permettant aux équipes de travailler dans de bonnes conditions, avec la mise en place de hiérarchies intermédiaires et un renforcement du pouvoir des chefs d'établissements, que pourra apporter cette autonomie sinon une mise en concurrence des établissements et des équipes éducatives sous pression ? Le pendant pédagogique de la réforme n'est qu'un enrobage qui a meilleur goût

Piocher dans le jargon des pédagogies alternatives dont les fondements politiques et idéologiques sont, pour la plupart d'entre elles, tout autres, pour ne pas dire opposés, est, sinon malhonnête, du moins complètement incohérent.



Celui qui se bat peut perdre,
Celui qui ne se bat pas a déjà perdu

REJOIGNEZ NOUS pour une autre école, une autre société

Adhérez à **SUD EDUCATION**

Education
SUD
Guyane

N°43 - Février 2016

L'école n'est pas
une entreprise
L'éducation n'est pas
une marchandise

Union
Syndicale
Solidaires

3, Cité des Castors sous le vent
97300 CAYENNE
0594.38.86.08
sudeducguyane@laposte.net
www.sudeducguyane.org



COLLÈGE 2016 UNE CONTRE RÉFORME SOUS LE SCEAU DE LA USTÉRITÉ MAIS DRAPÉE DANS LES HABITS VERTUEUX DE LA PÉDAGOGIE.

Pour autant, SUD éducation ne tombe pas dans la défense inconditionnelle de l'existant : le collège dans sa forme actuelle ne permet ni l'épanouissement ni l'émancipation des élèves et reproduit largement les inégalités sociales et culturelles.

Si nous sommes nombreux à combattre, les oppositions sont loin de porter sur les mêmes aspects de la réforme.

D'un point de vue médiatique, on entend surtout le discours des « réac'publicains », opposés à toutes formes d'innovations pédagogiques, défendant la méritocratie républicaine et les bonnes vieilles méthodes traditionnelles, prêts à tout moment à achever une bonne fois pour toutes l'idéal du collège unique.

Que l'on ne compte pas sur SUD éducation pour réclamer le retour de l'autorité du maître, pour fendre le « pédagogisme » et idéaliser l'école d'antan.

Si nous dénonçons ce projet « collège 2016 » c'est parce qu'il manque cruellement d'ambition, qu'il dévoie un certain nombre de principes pédagogiques progressistes faute d'y allouer les moyens budgétaires nécessaires, qu'il renforce le pouvoir des directions, qu'il alimente la concurrence entre les collègues et les équipes, qu'il dégrade les conditions de travail et qu'il renforce les inégalités scolaires.

Que l'on soit bien clair, cette réforme n'est pas la fin du collège unique car celui-ci n'existait plus (avec ces nombreuses options, sa carte scolaire abrogé et le financement des établissements privés). Ce n'est pas non plus l'avènement des pédagogies alternatives vu que cette réforme se déroule à moyen constant.



Non, franchement cette réforme est le triomphalisme de la co-gestion, de l'inertie et de la communication.

SOMMAIRE

Édito	p.1
Brèves:	p.2
• ISG	
• Formation pour la réforme du collège	
Réforme :	p2-4
• Un système qui sort la difficulté scolaire de la classe et prétend la traiter ailleurs	
• Une réforme libérale	
• Les EPI et l'accompagnement personnalisé	
• Ce que SUD revendique	

ISG : Le rectorat cède et rétablit partiellement nos collègues dans leur droit.

Tout commence en 2013-2014 avec la départementalisation de Mayotte et dans le même temps la transformation de l'IPSI en ISG. A cette occasion, Mayotte modifie son système d'indemnité pour les fonctionnaires en prenant la partie d'une indexation à 40% et une ISG pour les personnels venant de métropole ou d'un autre territoire ne versant pas l'ISG. L'action loin d'être louable car passée en force dissimule une volonté d'empêcher les fonctionnaires de courir les indemnités des outre-mer. Un tel changement s'accompagne indéniablement d'une période transitoire pour permettre au deux systèmes de coexister et cela est le cas pour une période allant de 2014 à 2017. Mais voilà, lorsque les collègues sont arrivés en 2014, le rectorat de Guyane n'a pas voulu verser l'ISG sous prétexte qu'il venait de Mayotte. Un bras de fer c'est alors enclenché entre le syndicat Sud Éducation Guyane et le rectorat, sur l'interprétation de la période transitoire, nous poussant devant le tribunal administratif de Cayenne. A une semaine du procès, le rectorat cède ne voulant pas verser d'indemnité en plus de l'ISG et notre adhérente a accepté cet accord. Dans le principe d'égalité de traitement, tous les personnels rentrant dans ce schéma se sont vus adressés une promesse de versement de l'ISG. Malheureusement, le rectorat refuse toujours de verser cette indemnité aux personnels originaire de Mayotte. La morale de cette histoire juridique est de ne pas toujours croire aux paroles du rectorat et à celles des syndicats. Si vous avez une hésitation ou un sentiment d'injustice venez nous voir.

Formation pour la réforme du collège : Le temps de services n'est pas le temps de travail.

On peut lire, depuis un certains temps, dans les publications du syndicat SE-UNSA que le temps de formation aura lieu durant le temps de service. Sans plus d'explication, il l'annonce comme une grande victoire en rappelant que certaines académies avaient proposé le temps de formation sur les vacances scolaires moyennant paiement d'heures supplémentaires car en dehors du temps de service. Mais voilà, il faut nous réjouir car cela aura lieu sur notre temps de service grâce à l'intervention du SE-UNSA. Cependant, il faut bien différencier le temps de travail et le temps de service. Le conseil d'état définit le temps de travail comme étant le temps passé devant les élèves et le temps de service comme celui où l'administration peut faire appel à vous. Ainsi, la formation n'aura pas lieu durant les vacances ni durant le temps de travail (Nos chères élèves ayant droit à leurs heures d'enseignement dont il profite pleinement) mais sans doute les mercredis après midi, les samedi matin et les fins d'après midi de 17 à 19h qui sont tous des créneaux relevant du temps de service.

Réforme du collège

Un système qui sort la difficulté scolaire de la classe et prétend la traiter ailleurs

Nous dénonçons depuis des années l'individualisation « des parcours scolaires » des élèves, qui disloquent peu à peu la classe comme lieu collectif d'apprentissage et induisent l'idée que chacun-e doit se faire son chemin et que s'il/elle n'y réussit pas il/elle ne peut s'en prendre qu'à lui/elle-même. Avec la réforme actuelle, on va plus loin encore dans cette mise en place d'un système libéral : au motif que « le collège est trop uniforme », on passe de l'individualisation à la personnalisation avec les « temps d'accompagnement personnalisé » pour « tenir compte des spécificités de chaque élève ». Dans ce passage à la personnalisation, le ministre renforce l'idée que la classe n'est pas le lieu de traitement de la difficulté d'apprentissage. Comme pour l'aide personnalisée qui a préfiguré la casse des RASED dans le premier degré, comme pour l'aide personnalisée en lycée, cette réforme veut sortir la difficulté scolaire de la classe. Les élèves qui ne comprennent pas ce qui se passe en classe auront quelques heures pour souffler avant d'y retourner.

Nous devons nous opposer à cette dérive libérale, l'instauration du primat du collectif, et demander des dédoublements de classe et non un « accompagnement personnalisé » qui, en écartant la difficulté, ne la règlera pas.

Toutes les citations sont tirées de la brochure ministérielle de présentation de la réforme « Mieux apprendre pour mieux réussir »

Les EPI et l'accompagnement personnalisé : de fausses bonnes idées

La réforme prévoit de prendre 3 heures en 6^{ème} sur les horaires réglementaires pour l'accompagnement personnalisé et 4 heures en 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} pour l'accompagnement personnalisé et les Enseignements Pratiques Interdisciplinaires (EPI).

ENSEIGNEMENT INTER-DISCIPLINAIRE AU COLLÈGE



Les projets pédagogiques dans un cadre interdisciplinaire servent ici de cache-misère à des dysfonctionnements du système éducatif dus aux manques de moyens.

Dans le détail, l'organisation prévue de ces enseignements complémentaires pose bien d'autres problèmes : la pédagogie par projet interdisciplinaire demande du temps de concertation, qui n'est pas prévu du tout dans la réforme : les EPI représenteront nécessairement un allongement du temps de travail et donc une dégradation des conditions de travail, par la multiplication de réunions en plus de celles qui tendent déjà à se généraliser.

Les EPI étant pris sur les horaires réglementaires sans précision supplémentaire sur les disciplines, cela entraînera une concurrence entre les disciplines puisque chaque projet interdisciplinaire devra se faire accepter contre les projets des autres. Au final, le/la chef-fe d'établissement tranchera, renforçant une logique de management délétère organisant la concurrence entre les personnels.

Les thématiques des EPI sont imposées, réduisant ainsi la liberté pédagogique qui est pourtant mise en avant par la réforme.

Enfin ces thématiques propres aux EPI, qu'il faudra adapter à l'environnement local, risquent d'accroître encore les inégalités entre collèges et entre élèves.

Une réforme libérale : un renforcement de la concurrence entre les établissements et des inégalités accrues

L'arrêté ministériel prévoit d'accorder une marge d'autonomie aux établissements pour favoriser les demi-groupes ou la co-animation. Cette marge sera octroyée sur la base de 2h45 par division dès la rentrée 2016, puis de 3h par division par la suite. Cela représente en gros 75 heures d'autonomie pour un collège de 600 élèves.

L'attribution et l'utilisation de ces heures posent trois séries de problèmes importants :

⇒ Le volume global de ces heures est attribué pour chaque établissement par le recteur d'académie, sans que l'arrêté ne précise ce qui conditionne l'attribution de ce volume horaire. On risque donc d'arriver vite à un arbitraire total. On demanderait alors aux établissements de justifier l'utilisation de ces heures dans une logique concurrentielle entre établissements, sur la base d'appels à projets ;

⇒ L'utilisation de ces heures trop peu nombreuses pour permettre des dédoublements ou de véritables projets sera décidée dans le cadre du projet d'établissement, et passera devant le CA après avis du conseil pédagogique. Encore une fois, on s'oriente vers l'arbitraire local dans leur utilisation, et donc vers une emprise de plus en plus grande des hiérarchies locales sur l'organisation des établissements ;

⇒ Ces heures pourront être utilisées pour des dédoublements ou de la co-animation, mais aussi pour des enseignements éliminés des grilles horaires, comme les langues anciennes. Seuls les établissements dans lesquels les dédoublements ne sont pas une nécessité impérieuse se permettront de faire du latin ou du grec : l'offre de formation sera donc insidieusement réduite pour les élèves des établissements les plus fragiles, plus encore qu'elle ne l'est déjà.

De plus, tout est mis en place pour économiser des postes. La globalisation et la mutualisation sous l'autorité des chefs d'établissement menaceront les solidarités entre les personnels. Cette réforme aggraverait donc les conditions de travail des personnels. Elle induirait une concurrence toujours plus grande entre collègues, équipes, disciplines et établissements.